

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

Jeudi 21 novembre 2024 à 12H15

Présent-e-s

Présidence : Simon Rowell

Membres : Cédric Brunner, Philip Brunner, Nicolas Chappuis, Paul Cotofrei, Valérie Défago, Jean-Philippe Dunand, Mehdi Farsi, Sandy Maillard, Dimitri Paratte, Sergio Rasmann, Corinne Rossari, Michael Saul, Emilie Schranz, Ola Söderström, Dimos Tychalas, Benoît Valley, Nesa Zimmermann

Membres du Rectorat
(voix consultatives): Evelyne Clerc, Jean-Marie Grether, Martin Hilpert,

Excusé-e-s :

Membres : Saskia Bindschedler, Emile Blant, Peter Fiechter, Bruno Kocher, Gilles Lauener, Loris Petris,

Membres du Rectorat
(voix consultatives) : Felix Kessler, Kilian Stoffel

Procès-verbal : Caroline Gillardin Masci

Ordre du jour

1. Approbations :
 - De l'ordre du jour
 - Du PV de la séance du 3 octobre 2024
2. Mot du Rectorat
3. Discussion suite à l'interpellation de l'ACINE concernant les tarifs de bibliothèque
4. **Huis-clos général** - les candidat-e-s et membres du Rectorat sont prié-e-s de se retirer à partir de ce point.
Discussion sur les modalités du préavis à donner sur les candidatures retenues par le Conseil de l'Université pour le poste de Rectrice
5. Divers – manque représentant-e-s au Bureau

Procès-verbal

Le président Simon Rowell (SR) souhaite la bienvenue à tout le monde.

1. Approbations :

- **De l'ordre du jour**

Approuvé

- **Du PV de la séance du 3 octobre 2024**

Approuvé

2. Mot du Rectorat

Le Recteur M. Stoffel s'est excusé pour cette séance.

Le Vice-recteur M. Martin Hilpert prend la parole pour faire le point sur la rentrée universitaire. Il exprime sa satisfaction quant au déroulement de celle-ci, soulignant qu'elle s'est très bien passée. Il a partagé des chiffres concrets, indiquant une hausse de 4 % des effectifs étudiants, ce qui est une excellente nouvelle pour l'université. Il mentionne une augmentation notable des inscriptions dans les programmes de Master, tandis que le nombre d'étudiant-e-s en Bachelor reste stable. Cette croissance est particulièrement marquée à la FSE. Selon les prévisions de l'Office fédéral de la statistique (OFS), cette tendance à la hausse devrait se poursuivre, avec une augmentation significative des effectifs dans les sciences naturelles prévue jusqu'en 2033. Le Vice-recteur tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à cet effort collectif, soulignant que l'attractivité de l'UniNE en est le fruit.

La deuxième phase d'un important projet NCCR sur l'évolution linguistique a commencé par une séance d'ouverture réunissant l'UNIZH, l'UNIGE et l'UNINE. Ce projet, qui s'étendra sur une période de quatre ans, se concentrera sur l'étude de l'évolution linguistique sous différents angles, notamment biologique, technique, communicatif et cognitif. Un membre rappelle qu'il y a quelques années, il était question de se retirer de certains projets pour des raisons financières. Il demande où en est actuellement l'engagement de l'UNINE et si les modalités ont changé. Il s'interroge également sur la viabilité de cet engagement pour l'UNINE, notamment en ce qui concerne le soutien du Fonds national suisse (FNS). Le Vice-recteur répond que cet engagement est effectivement important et qu'il est crucial de soutenir les projets au sein des facultés, même s'ils sont quelques-uns. En ce qui concerne les conditions liées au FNS et les engagements financiers des universités, ces engagements sont restés les mêmes.

3. Discussion suite à l'interpellation de l'ACINE concernant les tarifs de bibliothèque

Pour rappel : Il y a quelques mois, l'ACINE a interpellé les membres concernant les tarifs de bibliothèque, demandant à l'AU de suspendre les changements sur les frais interbibliothécaires révisés. L'ACINE a également appelé à un débat de fond sur ce sujet. Dans le cadre de la migration des bibliothèques de l'Unine du RERO vers SLSP, une vision commerciale croissante a été observée. Les bibliothèques, essentielles pour la recherche et l'enseignement, ne devraient pas être subordonnées à des principes économiques ou à la recherche de profits privés. Il est crucial de garantir un service public de qualité, gratuit pour la communauté universitaire.

Le président Simon Rowell (SR) explique qu'il y eu une évolution depuis la demande de base. La bibliothèque souhaite facturer CHF 6.- par navette en raison de l'augmentation rapide des coûts. Elle a indiqué qu'elle ne peut plus assumer ces charges dans son budget de fonctionnement habituel. Étant donné que chaque navette coûte CHF 8.-, la bibliothèque ne financera que CHF 2.- par navette, le reste étant à la charge des utilisateurs. Le Rectorat a ensuite pris une décision en demandant aux facultés de rembourser une partie des frais engendrés par les navettes. SR demande aux doyen-ne-s présent-e-s s'il y a eu une discussion ou solution trouvée sur cette thématique. La doyenne répond que par rapport à la situation des facultés, il faudra trouver des modalités pratiques. A présent ce sont des factures nominales adressées aux personnes utilisatrices. Elle considère que pour l'instant c'est une première phase et qu'on essaiera, sur le plan pratique, de mettre quelque chose d'autre en place. Mais

elle ne pense pas que l'AU à ce stade ait besoin de faire des démarches supplémentaires, les décanats s'organiseront sur la procédure.

Le vice-président Dimitri Paratte indique qu'il serait favorable de trouver une solution pour que les étudiant-e-s et le corps intermédiaire ne soient pas facturés. Il espère que des solutions seront trouvées pour réduire les coûts et réguler l'utilisation excessive du service par certain-e-s usagères et usagers. La FSE a décidé de rembourser les personnes utilisant le service pour leur recherche, en demandant à leurs instituts de les rembourser via leur budget BSM. Le Vice-recteur mentionne que le Rectorat est d'accord de prendre en compte le surcoût pour les facultés cette année en les autorisant à rembourser, même si elles ont épuisé leurs BSM. Il ajoute que les principaux frais sont causés par un petit groupe d'utilisatrices et utilisateurs qui empruntent des centaines d'ouvrages. Il propose de dialoguer dans le futur avec elles-eux pour les inviter à modérer leur usage et jouer le jeu. Un membre ajoute à cela qu'on pourrait demander un montant moins élevé que les CHF 6.- afin de responsabiliser les personnes qui empruntent. Un étudiant a d'ailleurs proposé de mettre une tirelire à disposition. Un membre se demande pourquoi les facultés devraient assumer les abus causés par un petit groupe de personnes. Il suggère qu'il serait préférable de trouver une solution pour lutter contre ces abus directement, plutôt que de chercher des solutions qui demandent beaucoup de temps, d'énergie et de travail administratif pour les facultés. Est-ce qu'on ne pourrait pas plutôt donner ce travail aux décanats respectifs pour palier à ce problème et leur demander de contrôler la situation par rapport à ces quelques cas problématiques ?

Un autre membre souligne qu'il y a de nombreuses problématiques connues : par exemple, certaines personnes demandent les mêmes livres à cinq bibliothèques différentes afin de les obtenir le plus vite possible. Il mentionne également que les contrats avec l'entreprise Rapido ont probablement été mal négociés, qu'on pourrait envisager un plafonnement des emprunts, etc. Il y a donc de nombreuses questions à résoudre. Il se demande pourquoi le service des bibliothèques n'est pas mandaté pour proposer une solution, étant donné qu'ils connaissent les détails des emprunts, des demandes des utilisatrices et utilisateurs, etc. Il propose de demander au service des bibliothèques de soumettre des propositions de solutions à cette problématique, à présenter aux doyennes et doyens.

L'Assemblée propose au Rectorat de trouver une solution et en fait la demande formelle. Elle vote pour cette solution à l'unanimité. On prie de Rectorat de prendre note de cette demande et on leur transmettra le PV en guise de demande.

4. Huis-clos général- les candidat-e-s et membres du Rectorat sont prié-e-s de se retirer à partir de ce point.

Discussion sur les modalités du préavis à donner sur les candidatures retenues par le Conseil de l'Université pour le poste de Rectrice

Ce point est traité en huis-clos.

5. Divers – manque représentant-e Bureau

Seules 3 personnes sont actives à présent au Bureau. On invite les membres à s'y inscrire.

L'ACINE, la FEN et la faculté de droit sont invités à donner le nom des futur-e-s membres pour 2025.

La séance est levée à 13h50.